

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux maisons du « Foyer Anderlechtois » au « Bon Air » et à « La Roue ».

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

On se souviendra qu'à l'été 2018, les responsables du « Foyer anderlechtois », accompagnés par le Bourgmestre, une masse à la main, ont lancés de concert le début des travaux de rénovation des maisons des cités-jardins de « La Roue » et du « Bon Air ». Travaux attendus de longue date. Trois ans et demi plus tard, les travaux de rénovation sont toujours en cours. Si certaines maisons ont été rénovées, beaucoup restent désespérément vides. Pire, certaines qui ont connu des travaux de rénovation assez approfondis sont également laissées vides depuis un an ou deux, au point que l'humidité craquelle les murs et les variations thermiques détériore les carrelages.

Si le bon usage de l'argent public peut être interrogé, c'est avant tout le pouvoir public communal garant de la qualité de vie dans les quartiers que je souhaite interroger, sachant que notre commune est actionnaire majoritaire du « Foyer anderlechtois » et y délègue un certain nombre de représentants pour constituer son conseil d'administration.

Comment le Collège aborde-t-il la longueur des travaux qui semblent s'éterniser ? Comment se fait-il que certaines maisons largement rénovées, sont délaissées durant de longues périodes au prix de dégradations pour le moins interpellantes ? Êtes-vous tenus au courant d'éventuelles difficultés dans la programmation des travaux de rénovation ? Pouvez-vous nous informer des délais envisagés pour la fin des rénovations tant à « La Roue » qu'au « Bon Air » ? Je vous remercie de vos réponses.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que la rénovation des maisons abandonnées depuis trop longtemps des cités-jardin de « La Roue » et du « Bon Air » est effectivement un enjeu pour le Collège en termes de disponibilités de logements mais aussi en termes d'intégration urbaine. A l'époque, le chantier avait démarré en 2018, le marché pour la rénovation de quatre-vingt-six maisons abandonnées avait été attribué par le « Foyer anderlechtois », par son conseil d'administration. Malheureusement, l'entrepreneur désigné, après avoir entamé les travaux dans plusieurs maisons, a été défaillant et un PV de carence avait été établi par le gestionnaire du chantier, le conseil d'administration a dénoncé le marché. Cet entrepreneur était aussi actif dans d'autres sociétés de logements sociaux ailleurs à Bruxelles, et il a également posé des problèmes et plusieurs marchés ont été dénoncés ailleurs.

Il a fallu relancer le marché, en lots différents, afin de ne plus prendre de risques. Il a donc fallu relancer toute la procédure et nous savons qu'elles sont parfois longues en termes de marchés publics.

Aujourd'hui, le « Foyer anderlechtois » a fait plusieurs opérations. Il a désigné une société d'économie sociale pour terminer les six maisons qui étaient dans un état suffisamment avancé pour finaliser facilement le chantier. Trente-cinq maisons ont été attribuées à un nouvel entrepreneur et la fin de ces chantiers aura lieu entre le mois de mai et le mois d'août, en fonction des maisons. Il reste encore une quarantaine de maisons qui font l'objet d'autres lots à attribuer et dont la fin de chantier se terminera en 2024.

Afin de ne pas augmenter ce nombre de maisons abandonnées, trente maisons devenues vides par départs naturels, ont été confiées pour des rénovations légères à la régie des quartiers. A l'avenir, ils pourront anticiper les futures libérations de logements par les locataires. Le plan d'investissement à dix ans de la société prévoit la rénovation de deux fois trente-cinq maisons, ce qui correspond à l'estimation des départs naturels. A part une mai-

son qui avait des problèmes d'humidité structurelle en cours de résolution, le « Foyer anderlechtois » n'a pas connaissance de maisons rénovées qui seraient, à posteriori, à nouveau inoccupées. Voici les informations transmises par les « Foyer anderlechtois ».

G. VAN GOIDSENHOVEN ajoute que cet état des choses crée une émotion au sein de la population, d'autant plus que des familles habitent dans des logements vraiment limites en termes de salubrité, notamment à cause d'une très forte humidité. Lorsque les riverains voient que les maisons sont presque achevées mais restent vides, saisons après saisons, ils vivent cela relativement mal.